

Appel ITTECOP 2020

Foire aux questions - Réunion d'échange du 23 juin 2020

1 - Partenaires

Q: Peut-on proposer un projet exploratoire sur 1 an, mais qui démarrerait en février 2022-2023 pour exemple ? Et pas en 2021-2022

R: Oui, il faudra justifier la période lors du dépôt.

Q: Un plan de formation aux élus et/ou aux techniciens peut-il être une proposition de l'axe 3

R: Un plan de formation peut être un élément du projet ou de sa valorisation, mais non la production unique.

Q: Peut-il s'agir d'un projet axé sur une seule infrastructure, même si la méthode est ensuite applicable à d'autres, ou vaut-il mieux chercher plusieurs études de cas liées à un même problème ?

R: Le projet ne peut porter que sur une seule infrastructure uniquement dans le cas d'un projet exploratoire. (erreur dans la tableau en annexe n°1)

Q: Y a-t-il une limite au nombre de partenaires qu'un projet de recherche peut avoir ?

R: Non, il n'y a pas de restriction. Il est demandé de justifier le choix des partenaires. La contractualisation sera ensuite assurée par le pilote du projet. Par expérience il est recommandé de limiter le nombre de partenaires en deçà d'un seuil financier cohérent.

Q: Est-ce qu'une partie de la recherche peut être réalisée par un bureau d'étude associé dès le départ ?

R: Oui, il n'y a pas de restriction sur les structures dès lors que cela est clairement indiqué dans le projet.

Q : Est-ce qu'une structure peut déposer / intervenir sur plusieurs projets à la fois ? (ex Cerema ou INRAE...)

R : Oui. (Attention par contre pour le pilote effectif d'un projet de recherche qui ne peut pas avoir deux projets simultanément en gestion).

Q : Peut-on déposer un ou plusieurs projets sous l'étiquette d'un des financeurs de l'appel ITTECOP ? Ces projets étant en partenariat avec des BE ou labo.

R : Non, les partenaires financeurs d'ITTECOP ne peuvent pas porter un projet. Ils peuvent être partenaires non bénéficiaires.

Q : Le porteur de projet doit-il être nécessairement une structure de recherche sensu stricto (labo, UMR, UMS) ou peut-il être un service scientifique qui s'associe à une unité de recherche ?

R : Non, il n'y a pas de restriction sur les formes juridiques des structures : un service scientifique, une PME, une association, etc. peuvent candidater. Par contre le pilote du projet doit justifier de réelles compétences scientifiques.

2 - Disciplines

Q : S'il y a plus de deux partenaires, doivent-ils tous provenir de disciplines différentes ?

R : Non.

Q : La part des SHS peut-elle être dominante dans le projet ?

R : Oui

3 - Échelles

Q: Le projet peut-il être réalisé à l'échelle départementale ? Voire régionale ?

R: Oui, il n'y a pas d'échelle particulière, la reproductibilité est recherchée. La pertinence entre la question posée et la méthode proposée est évaluée.

Q: Le projet de recherche peut-il concerner une infrastructure en projet ?

R: Oui, attention toutefois dans ce cas à intégrer une analyse des risques et présenter des alternatives en cas d'arrêt ou suspension du projet.

Q: Y a-t-il eu des projets menés par un laboratoire étranger dans les appels précédents ? (en collaboration avec un laboratoire français et ayant un site d'étude français)

R: Oui, le projet Interconnect « Interconnection d'infrastructures fluviales et biodiversité en co-évolution » correspond à ce cas.

4 - Dimension internationale

Q: L'appel met l'accent sur la dimension internationale des projets, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce qui est attendu à ce sujet ?

R: Il s'agit de participer à la dynamique internationale animée notamment par le réseau Infrastructure and Ecology Network Europe (IENE): <http://www.iene.info/> (le site sera réactualisé dès la fin 2020). De plus, il a y projet plus global de coordination de la R&I sur le sujet au niveau européen avec une forte contribution française (confirmation en fin d'année 2020). Il est donc souhaité, mais pas exigé, que les projets ITTECOP puissent s'intégrer dans une dynamique internationale.

5 - Axes

Q : Un projet de recherche doit-il préférentiellement viser un des 3 axes identifiés dans l'appel ou peut-il être à cheval sur deux axes ?

R : Il n'y a pas de règle. Le projet peut porter sur les 3 axes, cependant l'APR a été rédigé de manière à faire émerger des dominantes. Mais les questions transverses sont nombreuses.

6 - Types d'infrastructures

Q : Concernant les infrastructures routières, les réseaux dits secondaires (routes départementales /communales, chemins communaux/agricoles) sont-ils éligibles ? Si oui, considérez-vous ces infrastructures comme étant de natures différentes (ex. : route départementale vs chemin communal, voie rapide vs autoroute) ?

R : Non, l'ensemble des infrastructures routières est considérée comme un ensemble.

Q : Quelle est la justification scientifique à demander de travailler sur plusieurs ILT, sachant que certaines ILT ont plus d'impacts que d'autres ?

R : Il n'y a pas de justification scientifique particulière. Il s'agit d'un souhait des organisateurs de l'appel afin de renforcer la transversalité pouvant être créée et optimiser les actions de nature similaire.

7 - Financement/Budget

Q : Est-ce qu'un co-financement est préférable ?

R : Le co-financement n'est pas particulièrement préférable. Il doit être justifié lors du dépôt du projet et notamment insister sur la valeur ajoutée apportée par le financement ITTECOP.

Q : La demande de financement peut-elle intégrer un financement pour un post-doctorat et un stage de Master 2 par exemple ?

R : Oui

Q : Quelle est l'enveloppe budgétaire globale de l'appel général ?

R : L'enveloppe globale de l'appel est d'environ un million d'euros.

Q : Quel est le plafond de l'enveloppe budgétaire allouée par projet ?

R : L'enveloppe moyenne est de 80 000 euros.

8 - Appel CESAB

Q : Quelle est l'enveloppe budgétaire globale de l'appel l'appel CESAB ?

R : 200K€ TTC

Q : Pour l'appel Cesab, que signifie "gros jeu de données" : de portée internationale, des séries longues par exemple sur 30 ans ?

R : Oui